

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Flux financiers illicites : près de 12 milliards de francs de pertes au Gabon

À la faveur du rapport élaboré par les experts réunis pendant deux jours à l'initiative de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), il a été relevé que le Gabon perd près de 12 milliards de francs par an dans ce phénomène qui fait perdre à l'Afrique près de 3 000 milliards de francs. D'où la recherche des solutions idoines permettant d'atténuer ces FFI, qui ponctionnent les capitaux d'investissement et les recettes qui auraient dû servir à financer des programmes de développement. En plus de saper l'autorité des institutions publiques et affaiblir l'État de droit.

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

LES assises de la 16e commission technique du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (Gabac) sur les Flux financiers illicites (FFI) se sont tenues du 31 mars au 1er avril à Libreville.

Lors de ce rendez-vous, les membres de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI), les experts de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), ceux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les administrations gabonaises concernées ont procédé à l'examen du rapport sur l'analyse des FFI au Gabon et les approches méthodologiques permettant d'évaluer ces ressources impropres d'origine commerciale. Relativement à ce rapport, le représentant de la CEA aux débats a laissé entendre que ces flux financiers illicites sont estimés à environ 20 millions de dollars au Gabon. Soit près de 12 milliards



Le Gabon perd près de 12 milliards de francs par an.

de francs. Et l'économiste Douglas Kigabo de relever : " Ce n'est pas le montant exact, car nous sommes conscients qu'il peut y

avoir des erreurs dans les données utilisées. Toute chose qui n'empêche pas de constater que l'ampleur de ces FFI est toutefois

alarmante ".

D'où, selon l'expert, la nécessité pour le gouvernement d'œuvrer davantage pour stopper le vol des

ressources de développement destinées à appuyer le changement ou la transformation économique du pays.

Si le Gabon ne constitue pas une exception, d'autant que le phénomène est généralisé, notamment en Afrique, il n'en demeure pas moins que le secteur le plus touché par ce phénomène reste celui des mines (pétrole et manganèse). Deux branches complétées par le bois et les produits transformés, ceux agricoles et de la pêche, dans lesquelles on enregistre les fausses déclarations au niveau du commerce international. Face au constat accablant des faibles capacités opérationnelles des administrations gabonaises, le président de la CNLCEI a émis, au terme de ces assises, l'idée de mettre en place une plateforme collaborative inter-institutionnelle. Et Nestor Mbou de souligner que son institution s'engageait "à apporter sa contribution, afin de susciter des instances gouvernementales une approche normative pour encadrer ladite plateforme".

À noter qu'au terme de la 7e réunion annuelle qui s'était tenue à Abuja au Nigeria, en mars 2014, le rapport du Groupe de haut niveau mis en place par les Nations unies indiquait notamment que : "Ce sont les pays riches en ressources naturelles et ceux dans lesquels les institutions sont inadaptées ou inexistantes qui risquent le plus d'être victimes des Flux financiers illicites. Ces flux illicites compromettent l'action que l'Afrique mène en faveur du développement. Dans le pire des cas, ils ponctionnent les capitaux d'investissement et les recettes qui auraient dû servir à financer des programmes de développement, ils sapent l'autorité des institutions publiques et affaiblissent l'État de droit".

### Contrepoint

## Un phénomène préoccupant

SCOM  
Libreville/Gabon

DÉFINI par le Groupe de haut niveau des Nations unies consacré à cette problématique comme "capitaux gagnés, transférés ou utilisés illégalement", le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI) a relevé que les Flux financiers illicites (FFI) sont issus de quatre

catégories d'activités génératrices de revenus. Il s'agit des activités fiscales et commerciales, de la corruption, des marchés illégaux, des activités criminelles et des trafics divers.

Aussi, s'agit-il d'un phénomène complexe et préoccupant, d'autant que ces pratiques consistent à détourner les ressources destinées à l'État et aux populations laissant très peu de traces dans les registres. En plus de ce que les informations y relatives sont

éparpillées dans des données détenues par différentes institutions nationales et d'autres sources. Raison pour laquelle, a souligné le président Nestor Mbou, "la mesure de ces flux est une tâche ardue et complexe, qui nécessite une collaboration au sein du système statistique national".

C'est donc face à l'ampleur de la situation que le Gabon, comme d'autres pays, va continuer de bénéficier de l'appui de ses partenaires financiers traditionnels.

D'autant qu'une série d'ateliers consacrés sur la problématique des FFI – essentiellement sur la question des fausses déclarations fiscales et commerciales – devront s'y pencher.

Le but étant, d'une part, de permettre une meilleure allocation des ressources générées par les activités économiques. Et, d'autre part, d'améliorer la gouvernance mondiale.